

PHOTOVOLTAÏQUE

Vers un circuit court de

Et si le photovoltaïque devenait une source d'énergie produite et consommée dans le quartier ou le village ? L'idée paraît utopique, pourtant elle devient réalité. La transition énergétique locale avance.

— Par **ÉLISABETH CHESNAIS** - Photos: **CHARLES URBAN**

A Pérenchies, petite ville du Nord située entre Lille et Armentières, les intéressés s'inscrivent sur une liste d'attente. C'est que l'autoconsommation collective de l'électricité photovoltaïque produite sur place ne laisse pas indifférent... « On a démarré en 2019, et les premiers kilowattheures [kWh] ont été injectés dans le réseau électrique en 2020 », se souvient Nicolas Hernigou, à l'origine du projet avec l'association Soleil du Nord. Sa société, Cohérence Énergies, a d'ailleurs lancé le mouvement en posant sur son toit 70 m² de panneaux solaires, qui fournissent plus de 10 000 kWh/an aux adhérents. Une pharmacie, une boulangerie et des particuliers sont ainsi alimentés en partie avec une électricité renouvelable produite tout près, et facturée à prix fixe sur le long terme. « Il est important d'avoir des profils d'utilisation variés pour écouler 100 % de la production localement », souligne le porteur du projet. Entre les commerces qui consomment la semaine et les ménages le week-end, l'objectif est atteint.

Aujourd'hui, des installations sont envisagées sur des bâtiments publics, des ombrières de parking et chez des particuliers. Leurs débouchés semblent assurés, de nombreuses personnes ayant fait part de leur intérêt. Le financement provient notamment des producteurs eux-mêmes, qui sont rémunérés pour la vente de leur électricité aux habitants utilisateurs, et d'adhérents qui investissent. De futurs consommateurs participent également, en payant par anticipation une partie de l'électricité qui leur sera délivrée.

La transition énergétique, c'est toute une aventure

Dans la Drôme, plus précisément dans la vallée de Quint, au pied du massif du Vercors, une structure du réseau des Centrales Villageoises voit grand. Elle veut « mettre en pratique la transition énergétique en expérimentant un réseau intelligent d'autoconsommation collective à partir d'énergie photovoltaïque ». Son programme est ambitieux : il s'agit d'installer d'ici quatre à cinq ans une puissance



Dans le Haut-Rhin, Philippe Girardin et un collectif citoyen ont fédéré 120 sociétaires, la région et le Crédit agricole autour d'un projet de production locale d'électricité.

de 1 600 kilowatts (kW), soit 9 000 m² de panneaux solaires, pour couvrir 100 % des besoins en électricité des six communes adhérant à la structure Acoprev du Val-de-Quint, ce qui représente près de 750 habitants.

En raison d'une réglementation contraignante limitant le périmètre de production et de vente à 2 kilomètres – avant que le lobbying local ne le fasse passer à 20 kilomètres en zone rurale –, tout a débuté dans le village de Saint-Julien-en-Quint. L'intégralité de la production des 30 premiers kilowatts y est vendue à 38 habitants de la commune et de ses alentours. Parmi eux, des ménages, des agriculteurs, un bistrot, la mairie, un camping et quelques artisans. Cette électricité très locale couvre environ 20 % de leurs besoins. Les sociétaires ont fixé un prix de vente du kilowatt identique au tarif réglementé d'EDF, avec l'objectif qu'il devienne inférieur d'ici à quelques années.

Pratique

Comment démarrer un projet

Tout commence par la rencontre de concitoyens que le développement des énergies renouvelables et le consommateur local motivent. Pour mettre le projet au point, des réseaux tels qu'Énergie

partagée et Centrales Villageoises peuvent aider. Suivent la création d'une association, le démarchage des élus (toitures à équiper, soutien, financement) et l'organisation de réunions publiques afin

de convaincre. Boucler le financement nécessite en général des prêts bancaires, aidés ou non. La diversité des compétences au sein de la structure porteuse est un atout précieux, voire indispensable.

l'électricité



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le circuit court de l'énergie

Des panneaux photovoltaïques sont installés sur des toitures bien exposées, en général sur des bâtiments publics ou communaux. Les habitants et les commerçants du quartier ou du village qui souhaitent utiliser cette énergie produite localement se manifestent. Ils conservent leur fournisseur d'électricité mais disposent d'un compteur communicant. La production photovoltaïque est enregistrée par demi-heure, la consommation des clients aussi. Tous les six mois ou tous les ans, des kilowattheures leur sont facturés au prorata de ce qu'ils ont consommé.

Mais comment finance-t-on une telle opération ? « Au départ, on a eu une aide de la région et des fonds européens, à hauteur de 50 %. Le reste vient des 130 habitants ayant souscrit au capital d'Acoprev, souligne Hubert Remillieux, responsable du projet. L'autoconsommation collective, plutôt que la vente totale de la production à EDF, est apparue comme une évidence pour rapprocher les producteurs des consommateurs. Les habitants ont embrayé massivement. »

Reste que pour s'assurer une consommation électrique couverte à 100 % par des énergies renouvelables (essentiellement le photovoltaïque) dans la vallée, 2,6 millions d'euros sont nécessaires. L'aventure mobilise la Banque des territoires, des investisseurs privés et même des entreprises. « Y parvenir implique de pouvoir stocker les surplus de production, mais l'équilibre économique n'est pas encore là, note Hubert Remillieux. Des études sont engagées avec les organismes

partenaires. » En outre, pour l'instant, la réglementation ne facilite guère l'autoconsommation collective. Elle reste mal cadrée, avec des textes peu adaptés.

L'État est à la traîne

Avant l'extension du périmètre, fin 2019, cette possibilité se cantonnait à un rayon tellement restreint qu'elle se limitait souvent au bâtiment équipé. On se retrouvait à la fois producteur et consommateur ! Depuis, si 2 kilomètres conviennent en ville, ils restent inadaptés en zone rurale. Un périmètre de 20 kilomètres y est donc devenu exploitable, mais il n'est accordé que sur demande, au cas par cas. Faire plus simple ne nuirait pas !

De plus, bien qu'en circuit court, l'autoconsommation collective subit toutes les taxes, notamment le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, le Turpe. Enfin, et surtout, elle ne bénéficie d'aucun soutien de l'État, contrairement à la vente totale à EDF ou à l'autoconsommation

individuelle, qui donne droit à une prime. « Jusqu'à présent, la puissance publique n'a rien fait pour que le modèle économique de l'autoconsommation collective soit viable, confirme Richard Loyer, délégué général d'Enerplan, le syndicat des professionnels du solaire. Mais la situation va s'améliorer avec le nouvel arrêté. » Si bien que plutôt que de se lancer dans ce défi, beaucoup de collectifs citoyens mutualisent de la même façon la production locale d'électricité renouvelable... avant de la vendre à EDF via le mécanisme d'obligation d'achat. En effet, c'est une recette assurée sur 20 ans, ce qui facilite >>>



3 questions à...

PHILIPPE GIRARDIN

À la tête de la société locale Centrales Villageoises de la Weiss, dans la vallée de Kaisersberg (Haut-Rhin).

« Nous ne sommes pas aidés par les lourdeurs administratives »

Q Comment êtes-vous passé de l'idée de produire de l'électricité localement à la réalisation concrète d'un tel projet ?

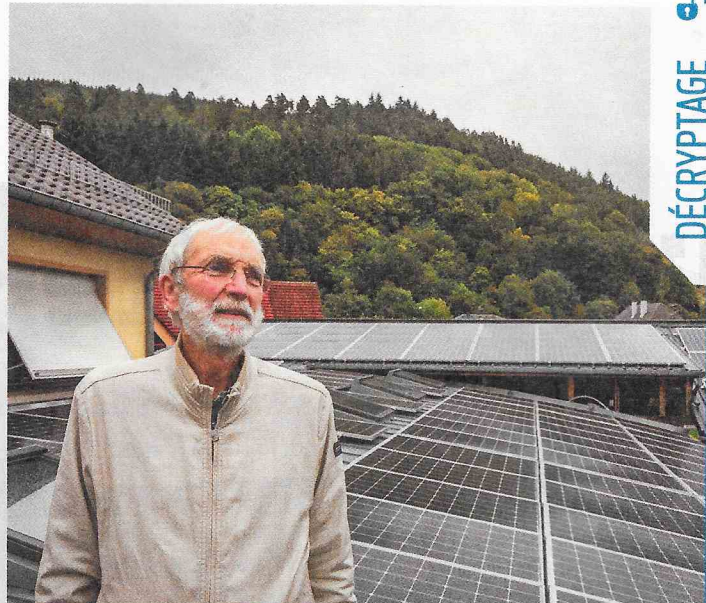
PHILIPPE GIRARDIN

Le réseau associatif des Centrales Villageoises est né en Auvergne-Rhône-Alpes; depuis, il essaime du Sud au Grand Est. Ici, nous étions plusieurs à être très motivés par la transition énergétique locale. Nous avons organisé des réunions publiques pour trouver des toits où installer du photovoltaïque, démarché les élus afin qu'ils mettent des toitures de bâtiments communaux à disposition, et contacté des banques

pour boucler le financement, en complément des investissements de nos adhérents et de l'aide de la région.

Q Votre modèle économique est-il viable ?

P. G. Actuellement, nous avons équipé 14 toitures en photovoltaïque (soit un budget de 350 000 €) et 120 personnes sont devenues sociétaires. Elles ont participé à hauteur de 75 000 € et la région a versé une aide de 45 000 €. Le plus difficile a été le financement auprès des banques. Nous avons essuyé de nombreux refus. Seul le Crédit agricole a accepté, de plus à un taux intéressant. Quand nous avons démarré,



l'autoconsommation collective était interdite à l'échelle communale, nous vendons donc toute l'électricité produite à EDF, dans le cadre de l'obligation d'achat, avec des contrats sur 20 ans. Notre emprunt sera remboursé au bout de 13 ans.

Q L'opération s'annonce bénéficiaire. Quels sont les projets de votre structure ? Les adhérents seront-ils rémunérés ?

P. G. Nous pensons équiper de nouvelles toitures en privilégiant

les surfaces d'environ 200 m², sous réserve des financements à boucler. Les citoyens investisseurs ne touchent rien les premières années, nous ne versons pas encore de dividendes. On envisage aussi d'aller vers l'autoconsommation collective pour impliquer plus fortement les habitants. Mais nous ne sommes pas aidés par les lourdeurs administratives, chronophages pour chaque nouvelle installation. Heureusement que des retraités s'investissent !

>>> énormément l'octroi d'un prêt bancaire. De fait, la garantie d'EDF sur cette durée convient nettement mieux aux banques que le financement participatif! La plupart des associations lancées dans la production locale d'électricité photovoltaïque ont donc décidé de la revendre en totalité, sur le modèle de ce que font les Centrales Villageoises dans la vallée de Kaisersberg, en Alsace (lire « 3 questions à... » ci-dessus).

Des métropoles se lancent

Néanmoins, si l'autoconsommation collective reste souvent à l'état de projet, elle n'est pas réservée aux petites communes. Pour preuve, la métropole de Rennes (Ille-et-Vilaine) et ses quartiers sud se sont lancés. Là encore, l'idée est partie d'un groupe de voisins motivés par les énergies renouvelables et le consommer local. « De discussion en discussion, on a entendu parler de l'autoconsommation collective,

on était séduits, explique Vincent Vanderhaghen, devenu président de la coopérative citoyenne Ciren, qui finance les installations de panneaux photovoltaïques sur les toits et vend l'électricité produite. Pour l'instant, on vend en totalité à EDF, avec des contrats sur 20 ans, car l'autoconsommation collective était impossible à l'échelle d'un quartier. Mais, à partir de maintenant, les nouvelles installations y seront consacrées. »

Le premier équipement de ce collectif concernait une toiture d'école; la ville de Rennes a soutenu l'opération. D'autres projets sur des toits bien exposés, notamment d'écoles et de lycées, ont été présentés aux habitants: ils les ont plébiscités. Entre les citoyens motivés, le club d'investisseurs solidaires du territoire, les représentants des collectivités locales et ceux de la région Bretagne, qui accompagne le mouvement, la coopérative compte actuellement 70 adhérents. Le

complément de financement est fourni par des fonds européens et un prêt bancaire. Plusieurs centrales vont être installées sur de grandes toitures publiques louées par la coopérative dès les prochains mois, ce qui permettra d'alimenter la consommation locale.

La Ciren a déjà pas mal de candidats prêts à utiliser l'électricité produite dans leur quartier. Ils peuvent acheter un forfait pour participer à l'investissement, qui sera déduit de leur facture une fois qu'ils consommeront. « Au-delà du développement des énergies renouvelables très localement, l'opération crée du lien entre les habitants, c'est important », ajoute Vincent Vanderhaghen. Le modèle de tarification, outre le tarif de base, devrait inclure un tarif préférentiel social d'un côté et un tarif de soutien de l'autre. Comme quoi, s'engager dans la production et la vente d'électricité locale peut déboucher sur une démarche plus vaste... ♦

C. URBAN/REA